



Concours de projets d'architecture pour un quartier d'habitation à Beauregard-Dessus, Ville de Neuchâtel

Rapport du jury



**AMÉNAGEMENT, URBANISME,
ENVIRONNEMENT**

urbaplan

rue du seyon 10

cp 3211 - 2001 neuchâtel

tél. +41 32 729 89 89

www.urbaplan.ch

certifié iso 9001:2015

Sommaire

1. CONCOURS	5
1.1 Objet	5
1.2 Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur	5
1.3 Genre de concours et type de procédure	5
1.4 Conditions de participation	5
1.5 Jury	6
1.6 Calendrier	7
1.7 Critères d'appréciation	7
1.8 Site et périmètre du concours	8
1.9 Programme des logements	9
1.10 Dossiers remis	10
2. JUGEMENT	11
2.1 Première journée	11
2.2 Deuxième journée	13
2.3 Troisième journée	15
3. PROPRIÉTÉ DES PROJETS ET COMMUNICATION	17
3.1 Propriété des projets	17
3.2 Communication des résultats	17
4. APPROBATION DU RAPPORT	18
5. LEVÉE DE L'ANONYMAT	19
5.1 Identification des auteurs des projets classés	20
5.2 Identification des auteurs des projets non classés	22
6. PRÉSENTATION DES PROJETS CLASSÉS	33
7. PRÉSENTATION DES PROJETS NON CLASSÉS	65

1. Concours

1.1 Objet

La société FidFund Management SA dispose d'un vaste terrain ouvert et orienté sur le paysage à l'entrée ouest de la Ville de Neuchâtel et qui jouit d'une situation remarquable. L'organisation d'un concours d'architecture doit permettre d'obtenir des propositions de qualité pour le développement d'un quartier d'habitation et la mise en valeur du site. L'enjeu d'un quartier réside en son accroche urbaine à son environnement proche, aussi bien en termes de morphologie bâtie, que de composantes paysagères ou encore de continuités des parcours, notamment s'agissant des liaisons de mobilité douce.

1.2 Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur

Adjudicateur et maître de l'ouvrage :	FidFund Management SA agissant pour le compte du fonds Bonhôte-Immobilier route de Signy 35 CP 2309 1260 Nyon 2
Organisateur :	urbaplan rue du Seyon 10 CP 3211 2001 Neuchâtel

1.3 Genre de concours et type de procédure

Concours de projets d'architecture à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics.

1.4 Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes ou à des équipes pluridisciplinaires d'architecte(s) et d'architecte(s) paysagiste(s) établis en Suisse ou à l'étranger.

Les architectes peuvent participer sans équipe pluridisciplinaire, mais le maître de l'ouvrage recommande les équipes pluridisciplinaires d'architecte(s) et d'architecte(s) paysagiste(s). Le pilote de l'équipe pluridisciplinaire est obligatoirement un architecte et doit remplir les conditions de participation.

1.5 Jury

Le jury a siégé le 26 octobre 2019 pour visiter le site et pour discuter et mettre au point le programme du concours. Ce dernier a été certifié conforme au règlement SIA 142 le 17 octobre 2019 par la Commission des concours et des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie de la SIA.

Président et membre professionnel

M. Laurent Geninasca Architecte EPFL FAS SIA, Neuchâtel

Membres professionnels

M. Christian Cottet Architecte HES, Banque Bonhôte & Cie SA

M. Dominique Bourquin Architecte EPFL SIA, aménagiste cantonal
Neuchâtel

M. Fabien Coquillat Architecte communal, Ville de Neuchâtel

M. Mike Guyer Architecte ETH BSA SIA, Zurich

M. Jean-Paul Jaccaud Architecte EPFL SIA FAS, Genève

Mme Christiane von Roten Architecte EPFL SIA, Chavannes-Renens

Mme Emmanuelle Bonnemaïson Architecte paysagiste FSAP, Lausanne

Membres non professionnels

M. Jean-Paul Jeckelmann Directeur Banque Bonhôte & Cie SA

Mme Christine Gaillard Conseillère communale, Ville de Neuchâtel

Membre suppléant professionnel

M. Laurent de Wurstemberger Architecte AAM SIA FAS, Genève

Membre suppléant non professionnel

M. Norbert Jouval Ingénieur rural EPFL SIA, Neuchâtel

Spécialistes-conseils

M. Jean-Marc Dupasquier Ingénieur civil EPFL SIA, Lausanne

M. Nicolas Montavon Urbaniste FSU, Ville de Neuchâtel

1.6 Calendrier

Etapes	Echéances
Publication et ouverture des inscriptions	dès le 1 ^{er} novembre 2019
Envoi des questions	jusqu'au 26 novembre 2019
Réponses aux questions	le 9 décembre 2019
Rendu des projets	jusqu'au 26 février 2020
Dépôt des maquettes	jusqu'au 12 mars 2020
Remise des prix et vernissage de l'exposition	le 20 août 2020
Exposition publique des projets	du 21 au 30 août 2020

1.7 Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions se base sur les critères suivants :

- > Relations et intégration au site (topographie), au tissu bâti et au paysage environnant
- > Qualité et diversité du traitement des espaces libres
- > Qualité des espaces extérieurs et leurs rapports avec les bâtiments
- > Qualité des typologies des bâtiments et des logements
- > Conception et intégration des accès
- > Qualité et fonctionnalité des liaisons de mobilité douce (yc pour les PMR)
- > Développement durable
- > Economie générale du projet
- > Respect du programme

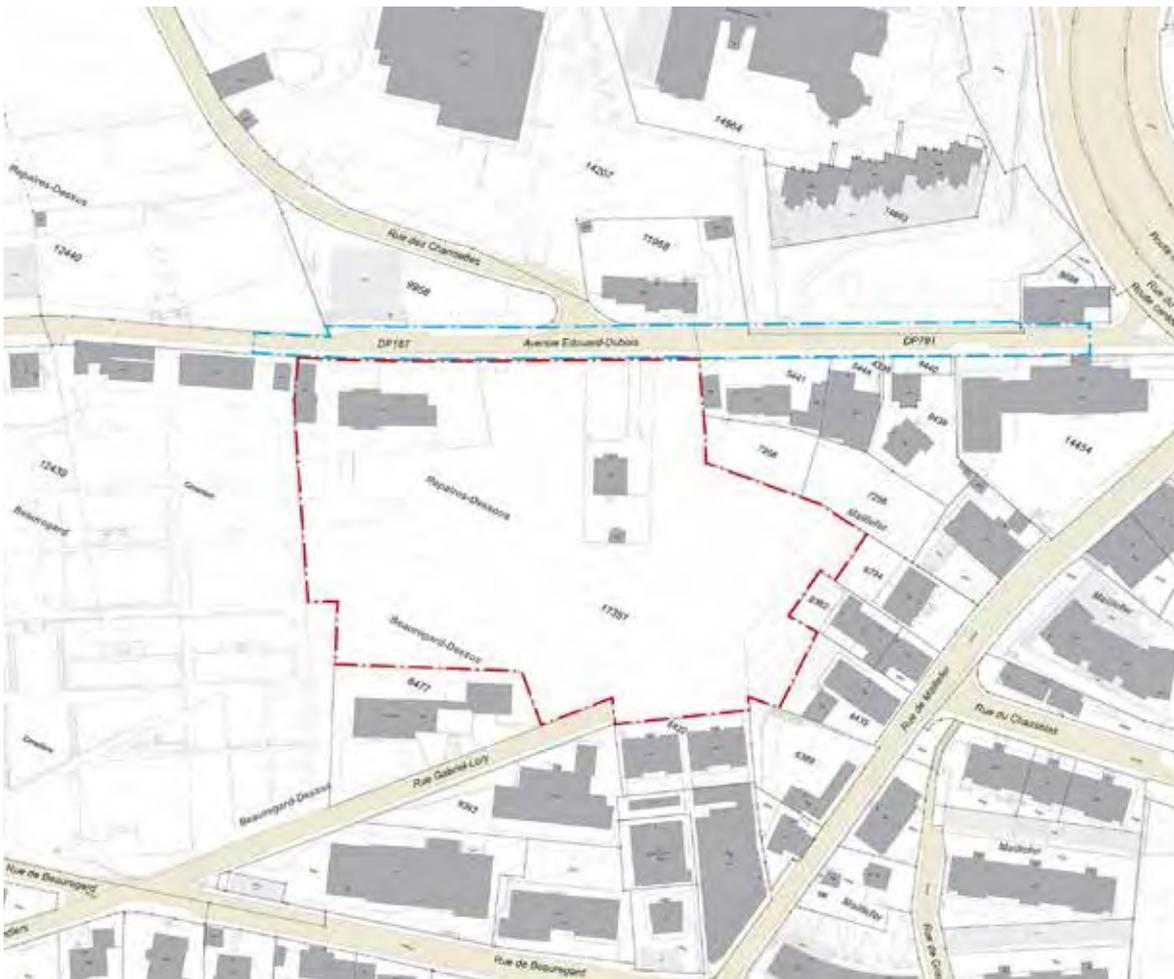
L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

1.8 Site et périmètre du concours

Le site du concours, nommé Beaugard-Dessus, s'étend partiellement sur les lieux-dits Repaires-Dessous, Maillefer et Beaugard-Dessus. Il est divisé en deux périmètres d'étude :

- > Le périmètre de projets doit accueillir le nouveau quartier d'habitation. D'une surface de 17'434 m², il correspond au bien-fonds (bf) privé 17357 du cadastre de Neuchâtel, propriété de la société FidFund Management SA.
- > Le périmètre d'idées est un périmètre de réflexion pour des propositions d'aménagement et de valorisation de l'espace public. D'une surface d'environ 3'000 m², il correspond à une partie du domaine public communal de l'avenue Edouard-Dubois, DP 187 et DP 791.

Fig. 1 : Périmètre du concours : périmètre de projets en rouge et périmètre d'idées en bleu.



1.9 Programme des logements

Le programme prévoit du logement exclusivement en location (en principe à loyer libre), il n'est pas prévu de logement en PPE ou en coopérative.

La répartition typologique des logements devra se faire selon les quantités et pourcentages donnés dans le tableau ci-après. La surface utile principale (SUP) donnée par type de logement est applicable avec une marge admissible de +/- 5%, la surface brute de plancher (SBP) est une résultante du projet. Il est demandé d'atteindre à minima la surface brute de plancher (SBP) correspondant à l'IUS de 1.

Pour permettre de valoriser et d'activer les rez-de-chaussée qui seraient situés sur l'avenue Edouard-Dubois, il est possible de prévoir des activités artisanales, commerciales, de service compatibles et non gênantes.

Fig. 2 : Programme et répartition des logements pour le périmètre de projets.

Périmètre de projets	surface utile principale (SUP) du logement en m2	estimation surface brute de plancher (SBP) du logement en m2 (hypothèse +18%)	répartition	nombre de logements	surface brute de plancher (SBP) des logements en m2	estimation surface brute de plancher (SBP) des bâtiments* incluant les circulations en m2 (hypothèse +12%)
Logement locatif			100%	192	15 480	17 338
studio	35	42	10%	19	798	894
2.5p	60	71	50%	96	6 816	7 634
3.5p	80	95	30%	58	5 510	6 171
4.5p	105	124	10%	19	2 356	2 639
Locaux communs pour logements avec encadrement					71	80
locaux communs	60	71			71	80
Total					15 551	17 417
					Surface brute de plancher totale de référence pour un IUS de 1	17 400

* surface brute estimative calculée pour vérifier la densité cible minimale

1.10 Dossiers remis

L'organisateur a reçu 63 dossiers sur les 73 inscriptions enregistrées. Les 63 projets et maquettes ont été numérotés de 01 à 63 suivant un ordre aléatoire.

01 TREFLES	33 KIKAJON
02 SLALOM	34 PERGOLA
03 Ainsi volent les hirondelles	35 Les Jardins de Beauregard
04 SUDOKU	36 PASSERELLES
05 Komboloï	37 SUN 7 PARK
06 Le Temps Des Cerises	38 Constellation
07 KALEIDOSCOPE	39 vultus
08 CENTRAL PERK	40 EIGER
09 TRABOULES	41 A voir & être
10 Pommes de pin	42 Robin Hood
11 6X1	43 IPSO FACTO
12 Le Jardin d'Edward	44 HORUS
13 FLIPPER	45 Dites-le avec des fleurs
14 BRIFFF	46 Zbeul
15 Paysage habité	47 WALABOK
16 Places, cours et jardins	48 COUCOU
17 Trèfle à quatre	49 SENTA'S BALLAD
18 VIEW FOR ALL	50 FENETRE SUR PARC
19 Abundantia	51 OLOF PIRA
20 LE JARDIN D'ÈVE	52 a room with a view
21 LITTORAL	53 Bella Vista Social Club
22 LACUSTRE	54 Corail
23 BOURGEONS	55 200 vues sur le lac
24 les trois mousquetaires	56 passe-moi les jumelles
25 LA BIBLIOTHEQUE	57 SQUARE BEAUREGARD
26 Theed	58 la maison dans les roses
27 UN REGARD SUFFIT	59 ARCHIPELAGO
28 ZEA	60 ENSEMBLE
29 Œil de Perdrix	61 T'as vu le lac ?
30 MOUSSORGSKI	62 BELVEDERE
31 KOMOREBI	63 QUADRIFOLIUS
32 URB'ARBORESCENCE	

2. Jugement

Pour juger les projets, le jury s'est réuni dans le bâtiment du collège des Sablons à Neuchâtel durant trois journées: le mercredi 24 juin, le mercredi 1^{er} juillet et le jeudi 2 juillet 2020.

2.1 Première journée

Le président du jury rappelle les principes du jugement, les critères d'appréciation et l'aspect confidentiel des débats. Le jury définit la procédure du déroulement du jugement des projets.

2.1.1 Examen préalable

L'examen préalable visant à contrôler le respect du règlement et programme selon l'art. 15.1 du Règlement SIA 142 édition 2009 a été effectué par le bureau urbaplan pour les aspects de procédure, de contenu, d'urbanisme et de programme des locaux et par le bureau Transitec pour les aspects de mobilité et de stationnement. Le rapport technique d'examen préalable a été remis et présenté au jury au début de la première session du 24 juin 2020.

Selon le rapport technique, tous les dossiers ont satisfait aux conditions de remise dans les délais requis et ont respecté le principe de l'anonymat.

2.1.2 Admission des projets

Conformément à l'art. 19.1a du Règlement SIA 142, le jury a admis à l'unanimité les 63 projets au jugement et à la répartition des prix, bien qu'une partie d'entre eux ait pris des libertés dans l'interprétation du programme, ces écarts ne confèrent cependant pas d'avantages particuliers et sont considérés comme admissibles.

2.1.3 Prise de connaissance et analyse des projets

Le jury a pris connaissance des 63 projets admis au jugement sur la base des considérations de l'examen préalable. Il a procédé, en plénum, à la lecture et à l'analyse de chaque projet.



2.1.4 Premier tour d'élimination

Suite à l'examen général de tous les projets, le jury a effectué un premier tour d'élimination. En passant en revue chacun des projets, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé non pertinents, voire inadéquats en termes d'implantation et de parti. La question de l'implantation a été prépondérante dans ce premier tour.

A l'issue du premier tour, les 30 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

02 SLALOM	33 KIKAJON
04 SUDOKU	35 Les Jardins de Beaugard
05 Komboloï	36 PASSERELLES
07 KALEIDOSCOPE	37 SUN 7 PARK
08 CENTRAL PERK	38 Constellation
09 TRABOULES	41 A voir & être
17 Trèfle à quatre	43 IPSO FACTO
18 VIEW FOR ALL	44 HORUS
19 Abundantia	48 COUCOU
20 LE JARDIN D'ÈVE	52 a room with a view
24 les trois mousquetaires	53 Bella Vista Social Club
25 LA BIBLIOTHEQUE	54 Corail
26 Theed	57 SQUARE BEAUREGARD
29 Œil de Perdrix	60 ENSEMBLE
31 KOMOREBI	62 BELVEDERE



2.1.5 Deuxième tour d'élimination

Le jury a examiné plus en détail chacun des 33 projets restants, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblés les moins pertinents en termes d'intégration dans le site au sens large (rapport à la ville et au bâti alentour, rapport au cimetière, liaisons piétonnes), de fonctionnalité du quartier et de qualité typologique des logements.



A l'issue du deuxième tour, les 20 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

01 TREFLES	32 URB'ARBORESCENCE
06 Le Temps Des Cerises	34 PERGOLA
10 Pommes de pin	39 vultus
11 6X1	45 Dites-le avec des fleurs
13 FLIPPER	46 Zbeul
21 LITTORAL	47 WALABOK
23 BOURGEONS	49 SENTA'S BALLAD
27 UN REGARD SUFFIT	50 FENETRE SUR PARC
28 ZEA	58 la maison dans les roses
30 MOUSSOROSKI	63 QUADRIFOLIUS

2.2 Deuxième journée

Dans l'intervalle des deux premières journées de jugement, les 13 projets restants ont fait l'objet d'un approfondissement de l'examen préalable par le bureau urbaplan (programme et surface des locaux) et par le bureau Transitec (mobilité et de stationnement).

2.2.1 Troisième tour d'élimination



Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen préalable approfondi, le jury a réexaminé les 13 projets restants pour poursuivre et achever leur étude critique. Le jury a ensuite examiné plus en détail chacun des projets en mettant en évidence les qualités, les faiblesses et la pertinence des propositions. Le jury s'est ensuite rendu sur le site pour une vision supplémentaire de celui-ci. La vision du site a confirmé l'intérêt de préserver ses qualités d'ouverture et de générosité paysagère.

Le jury a passé en revue les projets restants, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé les moins pertinents en termes d'intégration dans le site au sens large (rapport à la ville et au bâti alentour, rapport au cimetière, liaisons piétonnes), de fonctionnalité du quartier, de qualité typologique des logements, de rapport aux aménagements paysagers et d'expression architecturale.

A l'issue du troisième tour, les 6 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

14 BRIFFF	55 200 vues sur le lac
15 Paysage habité	59 ARCHIPELAGO
16 Places, cours et jardins	61 T'as vu le lac ?

2.2.2 Tour de repêchage

Conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142, avant de procéder au classement définitif, le jury passe en revue tous les projets admis au jugement.

A l'issue du tour de repêchage, le jury d'un commun accord confirme ses appréciations des précédents tours d'élimination et ne procède à aucune modification.

2.2.3 Projets sélectionnés

Les 7 projets qui ont été sélectionnés en tant que meilleurs projets, susceptibles de recevoir un prix sont :

03 Ainsi volent les hirondelles	42 Robin Hood
12 Le Jardin d'Edward	51 OLOF PIRA
22 LACUSTRE	56 passe-moi les jumelles
40 EIGER	



2.2.4 Classement des projets

Considérant l'ensemble des critiques, le jury a décidé à l'unanimité du classement suivant :

1 ^{er} rang	42 Robin Hood
2 ^e rang	12 Le Jardin d'Edward
3 ^e rang	56 passe-moi les jumelles
4 ^e rang	03 Ainsi volent les hirondelles
5 ^e rang	51 OLOF PIRA
6 ^e rang	22 LACUSTRE
7 ^e rang	40 EIGER

2.3 Troisième journée

2.3.1 Attribution des prix et mentions

Le jury a confirmé le classement des projets à l'unanimité et a décidé de répartir l'entier de la somme globale de CHF 208'000 HT à disposition en décernant les 7 prix suivants :

1 ^{er} prix	CHF 50'000 HT	42 Robin Hood
2 ^e prix	CHF 45'000 HT	12 Le Jardin d'Edward
3 ^e prix	CHF 38'000 HT	56 passe-moi les jumelles
4 ^e prix	CHF 33'000 HT	03 Ainsi volent les hirondelles
5 ^e prix	CHF 18'000 HT	51 OLOF PIRA
6 ^e prix	CHF 14'000 HT	22 LACUSTRE
7 ^e prix	CHF 10'000 HT	40 EIGER

2.3.2 Conclusions du jury



Le jury a confirmé l'importance du respect de la spécificité du lieu, du rapport à la ville et au territoire, de l'intégration des bâtiments dans le tissu bâti, de la création d'espaces libres et ouverts, de la préservation du sol, de la connexion et de la perméabilité aux liaisons de mobilité douce, de la recherche d'une identité de quartier et d'un habitat de qualité. La diversité des propositions et des implantations a permis, notamment par comparaison, une meilleure lecture et compréhension des enjeux du site. Au fil des délibérations et par les enseignements apportés par les différentes postures des projets, le jury a forgé son jugement et a pu en finalité identifier avec pertinence et conviction celui qui répond le mieux au lieu et au programme.

A l'issue du jugement du concours, le jury remercie les participants de leur réflexion et de leur travail. La qualité et l'intensité des débats ont confirmé l'intérêt du concours de projets d'architecture pour le futur quartier d'habitation de Beauregard-Dessus.

2.3.3 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier, en vue de sa réalisation, la poursuite de l'étude à l'auteur du projet Robin Hood, classé au premier rang. Le projet a convaincu le jury par la pertinence de son implantation précisant habilement les limites du site en termes urbain et topographique.

Le projet met en valeur les composantes paysagères alentour, propose des volumétries à l'échelle du bâti existant, et confère une identité unique à ce lieu, en particulier par la présence du vaste espace vert resté libre.

Pour la poursuite des études, le jury recommande la prise en compte de la critique du projet et des recommandations suivantes :

- > L'espace central du parc est une composante essentielle du projet. Son aménagement, son utilisation et son exploitation doivent faire l'objet d'une réflexion multipartite.
- > Les halls d'entrée et les cages d'escalier devraient être agrandis, afin d'offrir des lieux d'accès et de distribution plus à l'échelle du projet.
- > La dimension de certains logements doit être précisée avec le maître de l'ouvrage pour offrir des solutions adaptées au marché immobilier.
- > Du fait de la grande profondeur des bâtiments, il serait intéressant de pouvoir disposer, dans la mesure du possible, d'une plus grande hauteur sous plafond.
- > La composition des façades, notamment les proportions, la disposition des ouvertures (fenêtres, loggias), ainsi que la formalisation des socles doivent être précisés.
- > Le garage souterrain situé le long de l'avenue Edouard-Dubois doit être retravaillé.
- > De manière générale, une attention particulière devra être portée aux enjeux du développement durable.

3. Propriété des projets et communication

3.1 Propriété des projets

Les droits d'auteurs sur les projets restent propriété des participants. Les documents et maquettes relatifs aux projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Les autres projets et maquettes peuvent être repris par leurs auteurs du 31 août au 4 septembre 2020 au collège des Sablons, rue des Sablons 11 à Neuchâtel, sur rendez-vous avec l'organisateur (tél. 032 729 89 89) durant les heures contraignantes de bureau de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Au-delà de cette date, les documents non récupérés deviendront la propriété du maître de l'ouvrage.

3.2 Communication des résultats

La remise des prix et le vernissage de l'exposition auront lieu le 20 août 2020, à 17h45. Les noms des auteurs de tous les projets admis au jugement seront portés à la connaissance du public.

Les concurrents sont informés des résultats du concours par l'envoi du présent rapport du jury en format numérique. Les résultats seront publiés dans la presse.

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique du 21 au 30 août 2020, au collège des Sablons, rue des Sablons 11 à Neuchâtel, aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages, accès par la porte nord située sur la passerelle au 2^e étage. L'exposition est ouverte de 16h00 à 19h00 en semaine et de 14h00 à 17h00 le samedi et le dimanche.

Un exemplaire imprimé du rapport du jury sera remis aux concurrents lors du vernissage ou de l'exposition publique.

4. Approbation du rapport

Le jury adopte le présent rapport à l'unanimité.

Neuchâtel, le 12 août 2020

Le président

M. Laurent Geninasca



Les membres

M. Christian Cottet



M. Dominique Bourquin



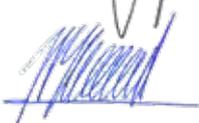
M. Fabien Coquillat



M. Mike Guyer



M. Jean-Paul Jaccaud



Mme Christiane von Roten



Mme Emmanuelle Bonnemaïson



M. Jean-Paul Jeckelmann



Mme Christine Gaillard



Les suppléants

M. Laurent de Wurstemberger



M. Norbert Jouval



5. Levée de l'anonymat

5.1 Identification des auteurs des projets classés

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet 42 Robin Hood

Atelier d'architecture : **LVPH architectes sàrl**, Fribourg

Collaborateurs : Paul Humbert, Florian Cloux, Valerio Sartori, Maxime Roux, Mitko Iliev, Thibaut Judalet, Simon Durand, Ugo Masnada

2^e rang / 2^e prix

Projet 12 Le Jardin d'Edward

Atelier d'architecture : **frundgallina architectes**, Neuchâtel

Collaborateurs : Jean-Claude Frund, Antonio Gallina, Aziz Temel, Zaccaria Exhenry

3^e rang / 3^e prix

Projet 56 passe-moi les jumelles

Atelier d'architecture : **apaar sàrl**, Genève

Collaborateurs : Raphaël Niogret, Thomas Bolliger, Jérémie Jobin, Timothée Laurans

Atelier d'architecture paysagère : **apaar sàrl**, Genève

Collaborateurs : Séraphin Hirtz, Nathalie Mongé, Sarah Schweyer, Florent Helle, Pierre Fresse

4^e rang / 4^e prix

Projet 03 Ainsi volent les hirondelles

Atelier d'architecture : **Nicolas de Courten architectes sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Alexandre Figueiredo, Nicolas de Courten

Atelier d'architecture paysagère : **Interval paysage**, Chavannes-Près-Renens

Collaborateurs : Charlotte Halstenbach, Agathe Caviale

5^e rang / 5^e prix

Projet 51 OLOF PIRA

Atelier d'architecture : **Lacroix Chessex Architectes**, Genève

Collaborateurs : Hieronyme Lacroix, Grégoire Martin, Romain Dubuis, José Reyes Ozorio, Simon Chessex, Camille Cochet, Eleni-Aline Rizou

Atelier d'architecture paysagère : **Atelier Descombes Rampini**, Genève

Collaborateurs : Julien Descombes, Pierre Brossard

6^e rang / 6^e prix

Projet 22 LACUSTRE

Atelier d'architecture : **EMB 3.0 Lda** (Embaixada Arquitectura), Lisbonne

Collaborateurs : Cristina Mendonça, Albuquerque Goinhas, Rui Neto, Maria Joao Ferradosa Pereira, Marion Gouges

Atelier d'architecture paysagère : **Baldios Arquitetos Paisagistas Lda**, Lisbonne

Collaborateurs : Catarina Raposo, Joana Marques, Samuel Alcobia, Jenifer Rodrigues

7^e rang / 7^e prix

Projet 40 EIGER

Atelier d'architecture : **meier + associés architectes sa**, Genève

Collaborateurs : Philippe Meier, Ariane Poncet, Martin Jaques, Ana-Ines Pepermans, Rafael Eloi, Teresa Guedes, Gyaurova Poli, Mathieu Meyer, Pierre Moriceau, Mustaf Nuri

Atelier d'architecture paysagère : **Praxys paysage territoire**, Paris

Collaborateurs : Thomas Boucher, Grégoire Orliac

5.2 Identification des auteurs des projets non classés

Projet 01 TREFLES

Atelier d'architecture : **ARGE DeschenauxBrülisauer**, Neuchâtel

Collaborateurs : Pascal Deschenaux

Atelier d'architecture associé : **ARGE DeschenauxBrülisauer**, Berne

Collaborateurs : Alain Brülisauer

Projet 02 SLALOM

Atelier d'architecture : **TONY MANGONE ARCHITECTES**, Yverdon-Les-Bains

Projet 04 SUDOKU

Atelier d'architecture : **Bay Architecture NZ**, Ipsach

Collaborateurs : Alec Vuilleumier, Flurina Suri, Jean-Pierre Friedli, Otto Suri

Projet 05 komboloï

Atelier d'architecture : **Goff art Polomé Architectes**, Wanfercée-Baulet (Belgique)

Collaborateurs : Victor Heger, Pierre-Loup Benoît, Grégoire Nelis

Atelier d'architecture associé : **RESERVOIR A ARCHITECTES SPR**, Charleroi (Belgique)

Collaborateurs : Juliette De Longueville

Atelier d'architecture associé : **Evard Architectes SA**, La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs : Aurélie Mahy

Projet 06 Le Temps Des Cerises

Atelier d'architecture : **Bessard & Mocan architectes sàrl**, Renens

Collaborateurs : Lara Bessard, Alexandre Mocan

Projet 07 KALEIDOSCOPE

Atelier d'architecture : **Ad'A sàrl**, Marin

Collaborateurs : Vito Frattiani, Eric Ryser

Atelier d'architecture associé : **URFER ARCHITECTES SA**, Fribourg

Collaborateurs : Sarah Mivelaz, Thomas Urfer

Projet 08 CENTRAL PERK

Atelier d'architecture : **RBRC architectes sàrl**, Fribourg

Collaborateurs : Christian Rodrigues, Paolo Basso Ricci, Muriel Rey, Frédéric Challet, Marjorie Besset

Projet 09 TRABOULES

Atelier d'architecture : **kpa architectes Fribourg sa**, Fribourg

Collaborateurs : Benoît Auman, Daniele Cristaldi, Samuel Rey, Emmanuel Page

Atelier d'architecture associé : **viridis architecture sàrl**, Fribourg

Collaborateurs : Corinne Doutaz, Benoît Sierra, Chris Scullion, Sébastien Viridis

Atelier d'architecture paysagère : **Weber + Brönnimann AG**, Berne

Collaborateurs : Pascal Weber, Jan Klein

Projet 10 Pommes de pin

Atelier d'architecture : **Atelier Archiplein sàrl**, Genève

Collaborateurs : Francis Jacquier, Emmanuel Stump, Coline Raccah, Marlène Leroux, Pietro Tovaglieri

Projet 11 6X1

Atelier d'architecture : **Andrea Arriola**, Lausanne

Collaborateurs : Adrian Mellado Murioz, Alonso Atienza Sanchez, Miguel Angel Maure Blesa

Projet 13 FLIPPER

Atelier d'architecture : **PSP+AP**, Neuchâtel

Collaborateurs : Adele Pietrini, Guido Pietrini, Pierre Studer, Etienne Dubois, Marcos Negreira Sauto, Rui Dias

Atelier d'architecture paysagère : **Pascal Heyraud sàrl**, Neuchâtel

Projet 14 BRIFFF

Atelier d'architecture : **MPH architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Lorenzo Donati, Clément Hery Dumas

Projet 15 Paysage habité

Atelier d'architecture : **Bauart Architekten und Planer AG**, Berne

Collaborateurs : Willi Frei, Raffael Graf, Stefan Graf, Peter C. Jakob, Emmanuel Rey, Yorick Ringeisen, Pasquale Zarriello, Judith Michellod, Salomé Genzoni, Samuel Fisler

Atelier d'architecture paysagère : **w+s Landschaftsarchitekten AG**, Solheure

Collaborateurs : Nils Bucher

Projet 16 Places, cours et jardins

Atelier d'architecture : **Atelier Traces Architectures**, Les Acacias Genève

Collaborateurs : Philippe Ramseier, Valérie Gleiber, Ramseier Joan Massague Sanchez, Vitor Dias Da Silva

Projet 17 Trèfle à quatre

Atelier d'architecture : **Brönnimann & Gottreux Architectes SA**, Vevey

Collaborateurs : Fabio Luigi Semprini, Niccolo Cesaretti, Laura D'angelo, Arnaud Stamm, Joël Brönnimann, Pierre Gottreux, Sofia Willasmil

Atelier d'architecture paysagère : **Belandscape Sàrl**, Bevaix

Collaborateurs : David Loriot, Baptiste Auzanneau, Marion Roger, Patrick Berno

Projet 18 VIEW FOR ALL

Atelier d'architecture : **Dusan VELEBIT**, Chêne-Bourg

Collaborateurs : Branka Prpic-Grgic, Damir Ljusic, Francisco Joffré

Projet 19 Abundantia

Atelier d'architecture : **Marginalia Sàrl**, La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs : Trevis Guerreiro, Mélissa Vrolixs, Daniel Culebras

Bureau de géobiologie : **Géobio-conseil**, Bôle

Collaborateurs : Joelle Chautems, Marc Tabacchi, Julien Poirot

Projet 20 LE JARDIN D'EVE

Atelier d'architecture : **CCHE Lausanne SA**, Lausanne

Collaborateurs : Franziska Lakowski, Ondrej Bechyne, Héloïse Lauret, Marco Cennini, Quentin Menu, Alexander Moloney

Projet 21 LITTORAL

Atelier d'architecture : **BONHÔTE ZAPATA architectes sa**, Genève

Collaborateurs : Philippe Bonhôte, Julia Zapata, Mathieu Rouillon, Nicolas Hanssens, Timotio Alves

Atelier d'architecture paysagère : **In Situ SA**, Montreux

Collaborateurs : Benjamin Stierlin, Philippe Clochard, Selma Unal

Projet 23 Bourgeois

Atelier d'architecture : **Pesenti Duc Berger architectes**, Bâle

Collaborateurs : Fahny Pesenti, Nicole Schütz, Vanessa Berger, Roma Guldemann

Projet 24 Les trois mousquetaires

Atelier d'architecture : **tho architektur**, Zurich

Collaborateurs : Bettina Huber, Susanna Croce, Markus Hofer, Simon Oberholzer

Projet 25 LA BIBLIOTHEQUE

Atelier d'architecture : **u2 architecture**, Lyon

Collaborateurs : Ugo Nataloni

Projet 26 Theed

Atelier d'architecture : **EC architectes sàrl**, Neuchâtel

Collaborateurs : Samir Chennit

Projet 27 UN REGARD SUFFIT

Atelier d'architecture : **farra zouboulakis & associés**, Lausanne

Collaborateurs : Bassel Farra, Christina Zouboulakis, Emmanuel Colomb, Mathieu Robitaille, Lara Baumgartner, Gregory Kramer, Florence Volet

Atelier d'architecture paysagère : **L'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Jean-Yves Le Baron, Benoît Mary

Projet 28 ZEA

Atelier d'architecture : **NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel**, Lausanne

Collaborateurs : Emmanuelle Vernet, Sarah Nedir, Luc Bavard, Y. Macherel, D.Begert

Atelier d'architecture paysagère : **Cécile Albama Presset**, Lausanne

Collaborateurs : Cécile Presset

Projet 29 Œil de Perdrix

Atelier d'architecture : **Calanchini Greub Architectes sàrl**, Genève

Collaborateurs : Nuria Greub, Andrea Calanchini, Stefania Malangone

Projet 30 MOUSSOROSKI

Atelier d'architecture : **PFR architectes sa**, Genève

Collaborateurs : Damien Romanens, Paolo Pellacani, Andrea Pellacani, Juliette Contat, Agathe Studer

Atelier d'architecture paysagère : **Les Ateliers Lacroix**, Architecture du Paysage Sàrl, Corsier GE

Collaborateurs : Sylvain Lacroix

Projet 31 KOMOREBI

Atelier d'architecture : **Atelier KA**, Fribourg

Collaborateurs : Victor Sobetchi, Agnelo Rui

Atelier d'architecture paysagère : **Studio Architecture du paysage**, Aran

Collaborateurs : Mathilde Ferro

Projet 32 URB'ARBORESCENCE

Atelier d'architecture : **IPAS Architectes et Planificateurs SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Eric Ott, Michel Egger, Oana Birovescu, Loïc Marconato, Benjamin Gurtner, Liliana da Cunha

Projet 33 KIKAJON

Atelier d'architecture : **IDOS architecture SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Sabrina Pais, Michael Desaulles, Anaïs Magnenat, Yann Do, Bastien Brouqueyre

Projet 34 PERGOLA

Atelier d'architecture : **Atelier Amont / Gaetan Iannone**, Bâle

Collaborateurs : Zhiwei Liu, Pierre Minio Paluello, Constança Girbal Eiras

Atelier d'architecture paysagère : **De Molfetta & Strode**, Lugano

Projet 35 Les Jardins de Beauregard

Atelier d'architecture : **Christopher Sucarrat Lunde**, Copenhague

Atelier d'architecture associé : **Clément Mathieu**, Saint Dionisy (France)

Projet 36 PASSERELLES

Atelier d'architecture : **Pierre Liechti Architectes SA**, Bienne

Collaborateurs : Pierre Liechti, Raphaël Châtelet, Kizito Bizimungu, Veronica Lopez, Auréane Gurtner, Raphaël Stöpfer, Gaël Mühlheim, Benoit Marc, Matteo Verrillo

Atelier d'architecture paysagère : **Forster-Paysage Sàrl**, Prilly

Collaborateurs : Jan Forster, Ludovic Heimo

Projet 37 SUN 7 PARK

Atelier d'architecture : **Repele Ardhitectes FAS SIA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Olivier Kaenzig, Eléonore Martin, Linda Bibler

Projet 38 Constellation

Atelier d'architecture : **ido architectes sàrl**, Yverdon-les-Bains

Collaborateurs : David Eichenberger, Gaël Nicolet, Mathieu Oppliger, Diego Dos Santos, Vanessa Delessert

Atelier d'architecture paysagère : **Yannick Hänggi**, Courcelon

Collaborateurs : Yannick Hänggi

Bureau d'ingénieur : **OPAN concept SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Erdjan Opan, Benoît Piguet

Projet 39 vultus

Atelier d'architecture : **localarchitecture**, Lausanne

Collaborateurs : Manuel Bieler, Romane Terrien, Andrew Hugonnet, Clara Ordovas

Atelier d'architecture paysagère : **Estudi Marti Franch**, Gérone (Espagne)

Collaborateurs : Marti Franch, Mariona Llenas, Mireia Carrillo, Marcos Oliveira, Helena Morgado Lapa Trancoso, Ibon Doval, Francesco Maglia

Projet 41 A voir & être

Atelier d'architecture : **BBH architectes Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Argjend Hasani, Julien Bruggisser, Alexandre Berset, Francisco Rodriguez

Projet 43 Ipso Facto

Atelier d'architecture : **A-trait Architectes Sàrl**, Genève

Collaborateurs : Philippe Dominguez, Alessandro Bragnon, Victor De Almeida, Kevin Oesterlé

Atelier d'architecture paysagère : **Felix Brüssow**, architecte paysagiste & Illustrateur, Genève

Bureau d'ingénieur : **MF Ingenierie Sàrl**, Genève

Collaborateurs : Marco Forte

Projet 44 HORUS

Atelier d'architecture : **Kunik de Morsier architectes Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Valentin Kunik, Guillaume de Morsier, Nicolas Besson, Gaspard Garcier, Nicolas Baechtige

Bureau d'ingénieur : **Bois initial**, Morges

Collaborateurs : Reto Emery

Projet 45 Dites-le avec des fleurs

Atelier d'architecture : **Transversal architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Xavier Marlaire, Eléonore Ambroise

Atelier d'architecture paysagère : **Les carnets verts**, Le Cerneux-Pequignot

Collaborateurs : Martin Cornil, Xavier Drezet

Projet 46 Zbeul

Atelier d'architecture : **Rafaël Schneider architecte**, Vevey

Collaborateurs : Jacques Tran, Brice Jean-François

Projet 47 Walabok

Atelier d'architecture : **BBB - Bureau Baptiste Blot**, Zurich

Atelier d'architecture associé : **Forme Architecte**

Collaborateurs : Clément Maître, Robinson Neuville

Projet 48 COUCOU

Atelier d'architecture : **Leyla Ilman Yörür**, Stäfa

Collaborateurs : Orkun Kasap

Projet 49 SENTA'S BALLAD

Atelier d'architecture : **Architectes Maria Eskova, Valentin Chrétien**, Lausanne

Collaborateurs : Maria Eskova, Valentin Chrétien

Projet 50 FENETRE SUR PARC

Atelier d'architecture : **ESPOSITO + JAVET architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Anne-Catherine Javet, Alfonso Esposito, Tommaso Alberghi, Claudia Awad, Gian Marco Maddalena, Maureen Soupe, Sylwia Strzelczyk

Atelier d'architecture paysagère : **L'Atelier du Paysage Sàrl**, Lausanne

Projet 52 a room with a view

Atelier d'architecture : **TAU Architectes**, Sion

Collaborateurs : Gilbert Favre, Michèle Jemini, Guillaume Rieser, Enayatullah Salehi

Atelier d'architecture paysagère : **PASS-AGE**, Sion

Collaborateurs : Alban Carron

Bureau d'ingénieur : **BPA Ingénieurs conseils**, Sion

Collaborateurs : Sacha Antille

Projet 53 Bella Vista Social Club

Atelier d'architecture : **Umarchitectes sàrl**, Carouge

Collaborateurs : Martella Ubaldo, Estela Couto, Azemar Olivier

Atelier d'architecture paysagère : **Clément DEPRADE**, Genève

Collaborateurs : Clément Déprade, Axel Abensur

Bureau d'ingénieur : **INGEA SA- Ingénieurs Civil**, Lausanne

Collaborateurs : Rui Pedro Lourenço, Sébastien Corthay

Projet 54 CORAIL

Atelier d'architecture : **G.M. Architectes Associés**, Genève

Collaborateurs : Christophe Ganz, Fata Mustafic

Atelier d'architecture associé : **GUILLERMO FUNCIA**, Genève

Projet 55 200 vues sur le lac

Atelier d'architecture : **M+B Zurbuchen.Henz Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Maria Zurbuchen-Henz, Bernard Zurbuchen, Zoloo Asgan, Christian Fankhauser, Anna Zurbuchen, Léonard Darbelay

Projet 57 SQUARE BEAUREGARD

Atelier d'architecture : **m3 ARCHITECTURE SA**, Genève

Collaborateurs : Dominique Zanghi, Marco Frusciante, Obdulia Torres Gallardo

Projet 58 la maison dans les roses

Atelier d'architecture : **Mei studio Sàrl**, Belfaux

Collaborateurs : Alexis Luc, Fabrice Schwaller

Projet 59 ARCHIPELAGO

Atelier d'architecture : **Azzola Durisch Architekten**, Zurich

Collaborateurs : Thomas Durisch, Roberto Azzola

Projet 60 ENSEMBLE

Atelier d'architecture : **Guidotti Architetti SA**, Monte Carasso

Collaborateurs : Alex Schwaller, Federica Valli

Atelier d'architecture associé : **Zaluska Mateusz**, Bâle

Projet 61 T'as vu le lac ?

Atelier d'architecture : **cheseauxrey sàrl**, Sion

Collaborateurs : Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Elodie Gillioz

Atelier d'architecture associé : **memento architecture sàrl**, Sion

Collaborateurs : Bob Morard, Tiago Feliciano

Projet 62 BELVEDERE

Atelier d'architecture : **Antoine Voisard**, Porrentruy

Atelier d'architecture paysagère : **Atelier Grept sàrl**, Saint-Gingolph

Collaborateurs : Clotilde Rigaud, Yannick Missou, Lionel Lauck

Projet 63 QUADRIFOLIUS

Atelier d'architecture : **Itten+Brechbühl SA**, Lausanne

Collaborateurs : Berta Urgel, Luis Roque, Romain Lovey, Laurent Gerbex, Jordi Oriol,

Alessandra Tarara, Mathilde Hirlemann, Alicia Fullana, Patrick Burgy, Annina Pereira

6. Présentation des projets classés

1^{er} rang / 1^{er} prix

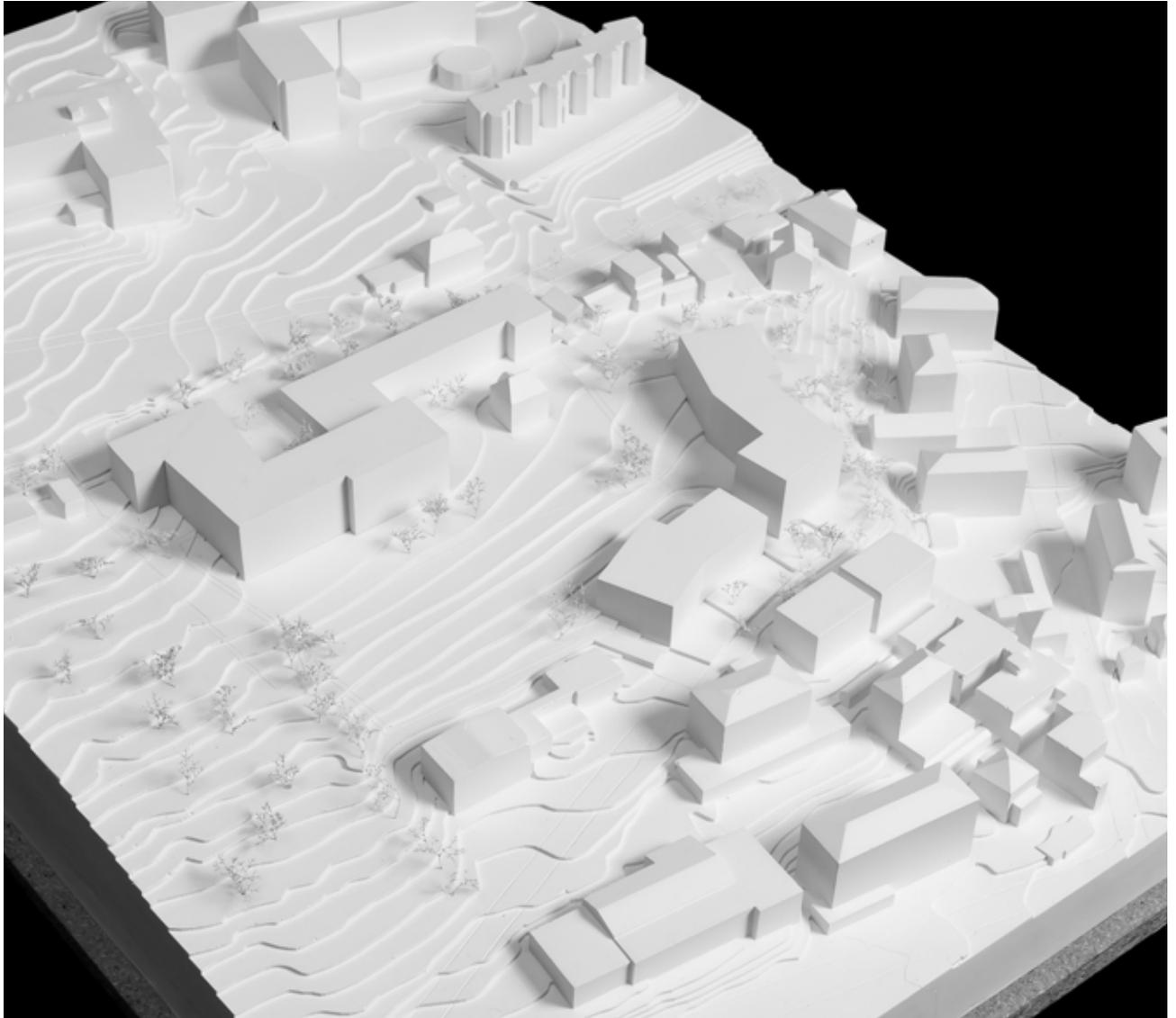
Projet 42 Robin Hood

Atelier d'architecture : **LVPH architectes sàrl**, Fribourg

L'espace vert du cimetière de Beauregard sera étendu et délimité à la fois par des bâtiments le long de l'avenue Edouard-Dubois et en limite du quartier existant de Maillefer, ainsi que par l'Eglise néo-apostolique. Il en résulte un vaste espace ouvert qui met en scène l'étendue généreuse et la vue magnifique sur le lac, lesquelles constituent les qualités les plus importantes de la parcelle. La villa existante est conservée et transformée en espace communautaire pour les habitants du quartier. Les caractéristiques de la villa, en tant que réminiscence de l'histoire du lieu, sont à conserver même lors de modifications touchant à la façade.

Le parc est une prairie fleurie plantée de quelques grands arbres solitaires et parcourue d'un réseau de chemins qui assure la perméabilité du site au public, aussi bien parallèlement que perpendiculairement à la pente. L'implantation des bâtiments très bien articulée avec la morphologie du terrain permet de maintenir inchangée l'essentiel de la topographie des espaces ouverts ; cette économie du sol est vivement appréciée. La proposition de disposer les terrasses des appartements du rez-de-chaussée le long des bâtiments est saluée. Elles doivent être développées en une transition douce vers le parc. Les deux corps de bâtiment le long de l'avenue Edouard-Dubois forment une petite place d'entrée ouverte sur l'avenue et un point de raccord précis avec le parc. La rue Gabriel-Lory est prolongée et, grâce à un mur de soutènement en zigzag, devient une terrasse qui sert de belvédère, place de jeu et lieu invitant au séjour, et qui mène à l'avenue Edouard-Dubois en suivant l'espace vert du quartier Maillefer. Les rayons de braquage des pompiers et camions de livraison doivent être garantis dans les parties angulaires. Tous les accès et adresses se trouvent logiquement sur l'avenue Edouard-Dubois et sur la nouvelle desserte. Les bâtiments articulent et déterminent des typologies d'espaces ouverts très contrastés : d'un côté l'espace public densément aménagé, ajusté et en négociation avec la topographie et, de l'autre côté, la prairie libre, généreuse et préservée. Cette posture explicite et rationnelle fixe une règle logique qui résistera lors du développement du projet ; de même devront être absolument maintenus, l'économie du sol et d'expression de l'espace ouvert du grand pré. Une thématization des usages extérieurs peut éventuellement être envisagée à proximité de la villa maintenue.

Les quatre bâtiments sont de profondeurs différentes. Ils sont répartis en deux couples, qui définissent chacun un passage piétonnier entre la rue et le parc, et leurs volumes forment une tête à chacune de leurs extrémités. Les bâtiments ont une hauteur modérée qui varie de 3 à 6 niveaux en fonction des situations permettant un parfait accrochage au tissu bâti et une intégration harmonieuse.



Les logements sont organisés en une séquence d'espaces de tailles différentes, sur toute la profondeur des bâtiments. Ils sont conçus sans corridor et ont une double orientation à la fois sur le parc et sur la ville. D'une manière générale, les appartements sont trop petits et doivent être agrandis aux tailles prescrites, ce qui va conduire à une réduction du nombre de logements. La taille des loggias est à optimiser dans la profondeur et doit être thématisée architecturalement. Les halls d'entrée et les cages d'escaliers devraient être planifiés de manière plus généreuse, notamment pour renforcer le caractère urbain des bâtiments.

Une plus grande hauteur sous plafond, en corrélation à la parfois grande profondeur des volumes pourrait améliorer la qualité des appartements. De plus, la transition de l'intérieur vers l'extérieur pour les studios adjacents aux entrées d'immeuble est à optimiser.

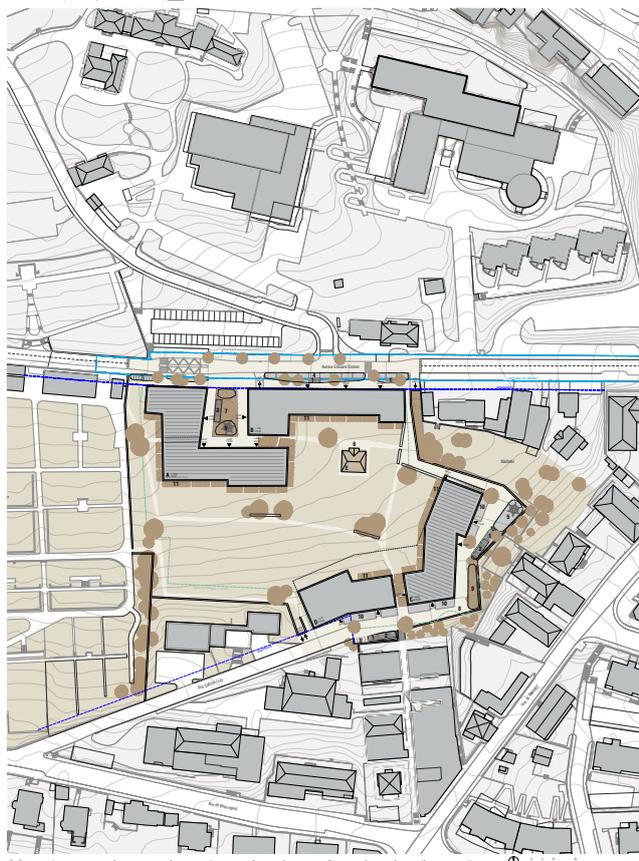


Au 1^{er} et 2^e sous-sol des bâtiments situés le long de l'avenue Edouard-Dubois, il y a des inexactitudes concernant les voies de circulations, la position des rampes et les noyaux desservant les immeubles. En outre, l'accès des pompiers aux logements orientés vers le parc des bâtiments sud doit être vérifié. Une construction par étapes est rendue possible de manière simple grâce aux deux groupes de bâtiments projetés.

La conception des façades en tant que murs crépis, percés de fenêtres de tailles différentes et avec l'expression marquée d'un socle paraît fondamentalement juste, mais pas encore aboutie.

Les proportions diverses des fenêtres doivent être précisées dans leur composition en adéquation avec les intentions urbanistiques. De même, le socle devrait réagir de manière plus variée aux différents lieux. Comme les façades importantes vers le parc et le lac sont manquantes, il subsiste une certaine incertitude concernant l'expression architecturale finale. La matérialisation en tant que bâtiments maçonnés, ayant une bonne inertie climatique, est en rapport avec le concept urbanistique, et en parfaite adéquation avec la manière de construire minérale, caractéristique à Neuchâtel. La construction en double mur des parties de socle est à vérifier avec le concept des murs maçonnés simples.

D'un point de vue général, le projet convainc avant tout par la solution urbanistique proposée, qui concentre la masse construite sur la périphérie et crée un espace de parc central, qui parvient à intégrer de manière impressionnante dans le projet l'étendue paysagère propre au lieu. Du point de vue de l'architecture et de la matérialisation, les principes fondamentaux concernant la volumétrie, les typologies de logements et la composition des façades sont corrects, mais il subsiste un besoin d'amélioration de la formulation de ces différents thèmes.



FAÇADES ARCHITECTURALES

Les façades sont conçues en fonction de la situation, de l'orientation et de la destination des bâtiments. Elles sont conçues pour être attractives et contribuer à la qualité de l'environnement urbain.

LES LOGEMENTS

Les logements sont conçus en fonction de la situation, de l'orientation et de la destination des bâtiments. Ils sont conçus pour être attractifs et contribuer à la qualité de l'environnement urbain.

L'ESPACE DE MARCHÉ

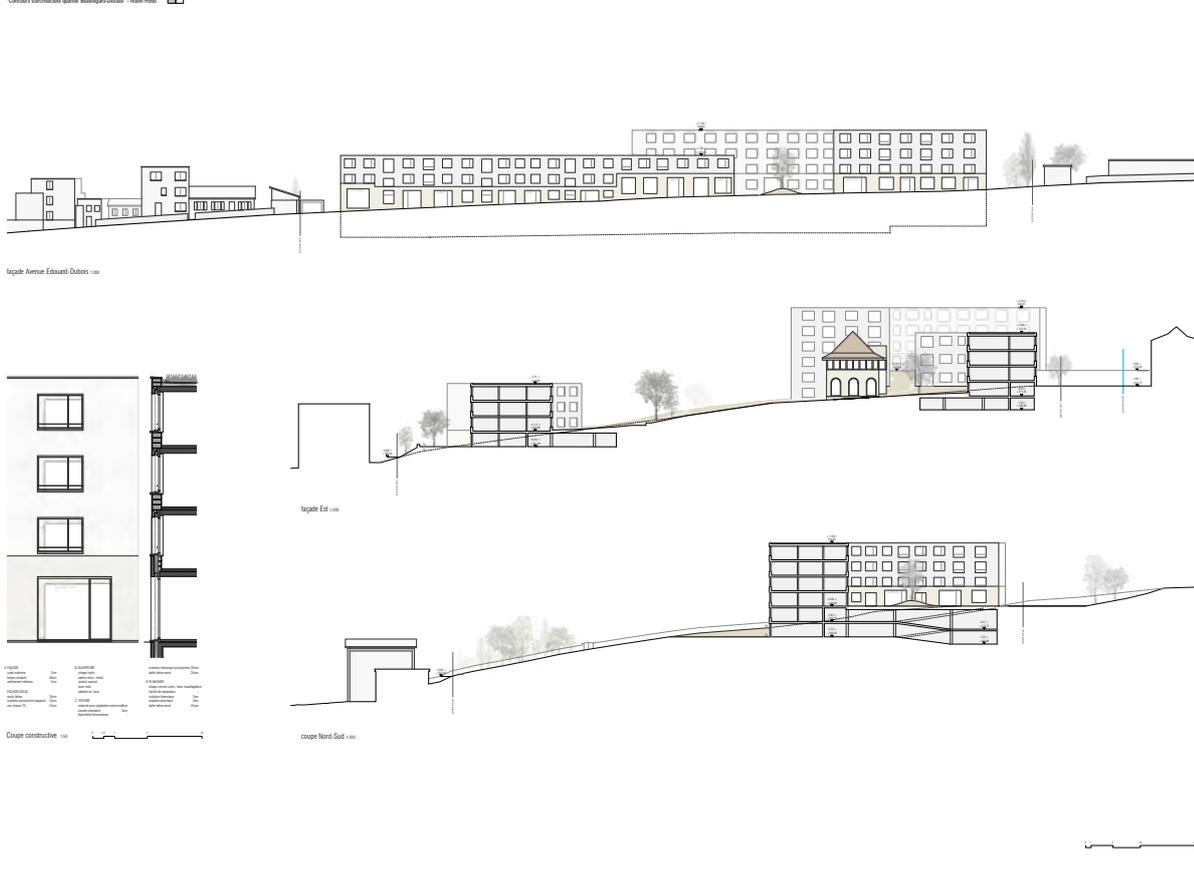
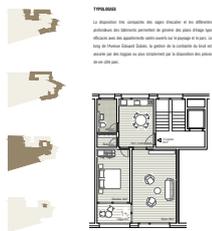
L'espace de marché est conçu en fonction de la situation, de l'orientation et de la destination des bâtiments. Il est conçu pour être attractif et contribuer à la qualité de l'environnement urbain.

LES FACS

Les façades sont conçues en fonction de la situation, de l'orientation et de la destination des bâtiments. Elles sont conçues pour être attractives et contribuer à la qualité de l'environnement urbain.

LES ESPACES DE MARCHÉ

Les espaces de marché sont conçus en fonction de la situation, de l'orientation et de la destination des bâtiments. Ils sont conçus pour être attractifs et contribuer à la qualité de l'environnement urbain.



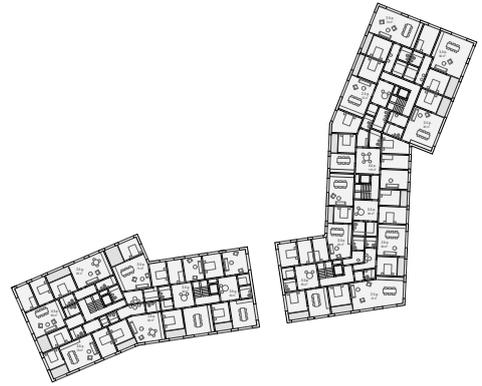
"Common circulation quarter Beaupré-Duval" - Robin Hood



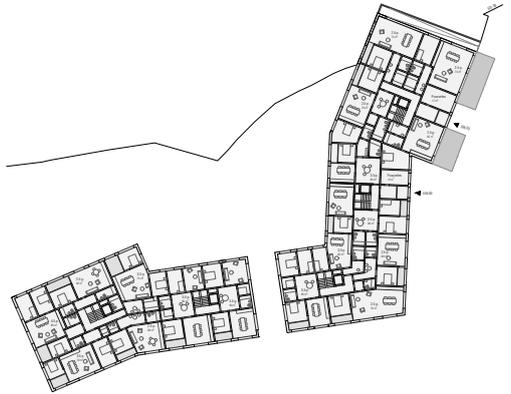
étage type 1:100



rez 1:100



étage type 1:100



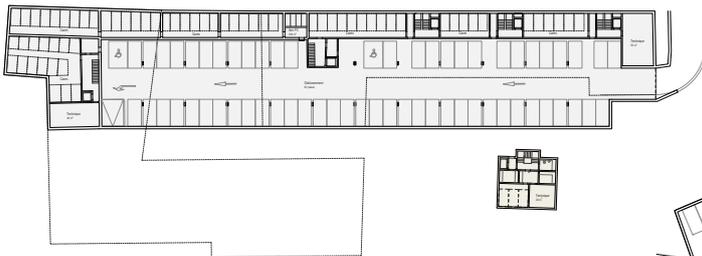
+1 1:100



"Common circulation quarter Beaupré-Duval" - Robin Hood



-1.5 - 2 1:100



-3 1:100



rez supérieur 1:100



rez inférieur 1:100

